

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN  
DU 14 OCTOBRE 2014 A LA MAIRIE DE RUSSIN**

---

**Présents :** M. Alain Hutin, Maire,  
Mme Suzanne Serafini, M. Olivier Favre, adjoints

Mmes Sylvie Desbaillet, Marcy Rossi, MM. Claude Membrez, Daniel Sandmeier,  
Pierre-Alain Wohlers conseillers municipaux  
M. Rinaldo Amacker, fiduciaire

**Absent :** M. Sébastien Delesderrier

**Procès-verbal:** Mme Marilène Demierre

---

**Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal du 09 septembre 2014
  2. Informations de la mairie
  3. Présentation du budget 2015
  4. Repas des aînés
  5. Crèche intercommunale – décision d'intention
  6. Divers
- 

M. Hutin ouvre la séance à 19h00, souhaite une cordiale bienvenue aux Conseillères et Conseillers municipaux, à M. Rinaldo Amacker, organe de révision de la commune ainsi qu'à M. Marques qui a rejoint les rangs du public. Il excuse M. Sébastien Delesderrier au service de la patrie.

1. **Approbation du procès-verbal du 09 septembre 2014**

Le procès-verbal de la séance du 09 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. **Information de la mairie**

**2.1 Election du printemps**

Les élections des Conseils municipaux et le premier tour des exécutifs communaux se dérouleront le 19 avril 2015. Les listes devront être déposées avant le 2 février à 12h00.

En cas de nécessité, un second tour est prévu le 10 mai 2015, le dernier délai pour déposer les listes est fixé au 21 avril 2015, avant midi.

La prestation de serment pour les exécutifs communaux aura lieu le 29 mai et celle des Conseillers municipaux le 2 juin 2015

M. Hutin rappelle qu'à la suite à un esclandre qui a eu lieu durant une discussion du projet de loi sur l'appareillement des listes au Grand Conseil, un flou reste autour du processus électoral pour le second tour des élections de l'exécutif.

## **2.2 Présentation de la législature**

La date de présentation de la législature a été fixée, au 13 janvier 2015.

## **2.3 Site internet**

Le site internet est déjà en ligne, il sera enrichi et complété au fur et à mesure des renseignements reçus (entreprises, associations, etc). Tous les souhaits des Conseillères et Conseillers municipaux pour alimenter ce site seront les bienvenus.

## **2.4 Totem**

Le totem a été remplacé aux frais de la société de transport responsable. (cf pv. du 09.09.2014, point 2.5)

## **2.5 Route des Molards**

Le projet Ertec, dans le cadre de la réfection de l'enrobé de la route des Molards, devrait nous parvenir d'ici fin novembre, le dossier sera transféré à la commission des routes.

La conduite d'alimentation d'eau sera remplacée entre le 19 janvier et le 25 mars 2015, le reprofilage de la route sera effectué à partir du 1<sup>er</sup> avril 2015. Les centrales d'enrobés étant fermées durant l'hiver, les travaux n'auront que peu de retard.

## **2.6 SIG – Verbois**

Le devis pour la suppression des candélabres situés sur les escaliers du bas du chemin de Serve, doit nous parvenir ces prochains jours.

## **2.7 Parking**

En date du 4 septembre dernier, la commune de Russin a obtenu une autorisation de construire pour un parking semi-enterré et l'aménagement de la place. Un courrier a été adressé au Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, autorisation de construire « DALE » afin de nous confirmer qu'aucun recours, contre cette autorisation, n'a été déposé. Nous n'avons pas encore reçu de réponse à ce jour.

Une séance a d'ores et déjà eu lieu avec le bureau Dreier, les SIG et M. Praplan qui suivra le chantier SIG pour la commune.

Le planning sera le suivant :

De novembre à fin avril : réalisation des cahiers des charges et des soumissions (ingénieur civil en premier, mandat important tant sur le plan technique que financier. Nous devons transmettre une liste des entreprises pour les travaux où la procédure est restreinte.

Les travaux préparatoires SIG doivent être réalisés en premier, montage d'une cabine moyenne tension provisoire et enterrement de la ligne sur le chemin des Christophes.

Fin avril, début mai, les travaux de terrassement démarreront.

Dès le début de l'année, le pressoir sera enlevé et déposé en lieu et place de la tine (angle de la route du Mandement / Verbois) cette dernière sera détruite, car en très mauvais état.

Nous avons demandé à la Direction Générale des Transports un rendez-vous pour la circulation durant le chantier, un nombre important de camion devront circuler, vu l'importance du terrassement.

Les conseillers municipaux devront se pencher sur l'étude de l'aménagement du préau comprenant notamment le mobilier urbain, gestion des déchets, panneaux d'affichages, etc. Ce point sera mis à l'ordre du jour du conseil municipal du 4 novembre prochain.

## **2.8 Cantonnier**

M. Alvaro Marques est en vacances du 15 au 21 octobre 2014.

## **2.9 Inventaire 2013 des déchets sur l'ensemble du canton Genève**

Suite au document de statistique relative à la gestion des déchets dans notre commune durant l'année 2013, M. Favre relève les chiffres suivants dans l'inventaire 2013 :

Pour les incinérés, une moyenne de 276.4 kg/hbt, la moyenne cantonale étant de 240 kg/hbt.

Déchets de cuisine et de jardin: 13.6 kg/hbt, la moyenne cantonale étant de 72.5 kg/hbt.

Concernant le verre, Russin bat tous les records (merci à la Fête des vendanges) avec 129.4 kg/hbt, la moyenne cantonale étant de 27.5 kg/hbt.

Pour le papier : 49,6 kg/hbt, la moyenne cantonale étant de 57,3 kg/hbt.

Pour les textiles, nous arrivons à 4.97 kg/hbt, la moyenne cantonale étant de 4.41 kg/hbt.

Le taux de recyclage global de la commune de Russin est de 39.3%.

A noter que l'objectif 2013 de la Confédération concernant le taux de recyclage global a été fixé à 50% et que la moyenne genevoise est à 43%.

Un règlement sur la gestion des déchets devra être rédigé durant la prochaine législature.

## **2.10 Crèche intercommunale (point 5 de l'ordre du jour) – décision d'intention**

Nous devons prendre position sur notre participation à la crèche intercommunale de la commune d'Aire-la-Ville. Toutefois, depuis la dernière séance du Conseil municipal, la commune de Dardagny nous a informés qu'elle étudiait la possibilité de faire une crèche à La Plaine dans le cadre des nouvelles constructions à la route de Challex. C'est pour cette raison, que nous proposons à ce Conseil d'attendre la proposition de Dardagny avant de nous prononcer, mais de maintenir notre participation à une éventuelle institution pour la petite enfance.

## **3. Présentation du budget 2015**

M. Hutin fait remarquer aux membres du conseil municipal que le budget 2015 en leur possession n'est qu'un projet. Chaque point sera expliqué afin de fournir les informations complètes et pourra être modifié.

### En résumé

#### **02**

300.0 *Indemnités maire et adjoints* : Les indemnités touchées actuellement par l'exécutif sont les suivantes : Le Maire : Fr 24'000.— par an, soit Fr 2'000.— par mois, les adjoints : Fr 15'600.— par an (chacun), soit de Fr 1300.— par mois. Les versements de ces indemnités ont été mensualisés et seront désormais considérés comme un salaire. Les charges sociales devront être prélevées.

**05**

- 308.00 *Intérim* : Une éventualité de faire appel à un procès-verbaliste au vu de la surcharge de travail.  
 310.00 *Frais et matériel de bureau* : Montant diminué, le site internet étant livré.  
 318.0 *Honoraires d'études* : Augmentation du poste en prévision d'un changement de fiduciaire, M. Amacker assurant la vérification, jusqu'au bouclage de l'exercice 2015.  
 352.0 *SIACG* : Service informatique des communes genevoises, cotisation déterminée d'après le montant des salaires administratifs

**08**

- 332.0 *Amortissements complémentaires* : La mairie est amortie

**09 Divers (non ventilables)**

- 319.0 *Frais divers, cotisations* : ACG, coût par rapport au nombre d'habitants  
 427.0 *Redevances des Services industriels* : redevance des SIG sur la consommation d'électricité (7% de l'électricité vendue sur la commune)

**10 Etat civil**

- 352.0 *Arrondissement intercommunal EC* : Redevance pour l'état civil regroupé à Meyrin

**14. Incendie secours**

- 311.0 à 318.2 Fusion des pompiers de Dardagny Russin. Tout centralisé en un compte  
 352.0 *Participation taxes ciés ass. Inc.* : rétrocession des compagnies d'assurances sur les primes incendies.  
 363.10 *JSPM (jeunes sapeurs-pompiers du Mandement)* : La commune de Russin participe à hauteur de Fr 10'000.— pour permettre la création des JSPM.

**16 Protection civile**

- 352.0 *Participation communale* : frais divisés par le nombre d'habitants sur les quatre communes (Meyrin-Satigny-Dardagny-Russin)

**21 Enseignement et formation / Ecoles publiques**

- 317.0 *Transport d'élèves, courses scolaires* : Participation TPG/RER/camps école – participation communale aux abonnements des élèves. La moitié du montant forfaitaire est pris en charge par le DIP  
 318.0 *Cachets fêtes des écoles, tente* : Promotions 2015 à Russin. A noter cependant que ces dernières pourront avoir lieu à Dardagny en raison des travaux de parking. (Répartition : 1/3 pour Russin et 2/3 pour Dardagny)  
 461.0 *Subvention de l'Etat de Genève* : subvention de l'Etat de Genève (DIP) pour bus TPG du regroupement scolaire

**3 Culture et Loisirs / Encouragement à la culture****34 Autres loisirs**

- 365.0 *Subvention et allocations* : Poste correspondant aux centres aérés, un montant de Fr 10.— par enfant et par jour est octroyé.

**5401 Cuisines scolaires****58. Aide sociale**

- 366.0 *Courses personnes âgées* : Augmentation du poste, heureusement, de plus en plus d'aînés participant à cette course  
 367.0 *Aide humanitaire* : Augmentation du poste, dans le cas où une décision sur l'aide apportée au Bénin serait décidée par ce conseil.

**62 Routes**

- 314.00 *Entretien des routes et chemins* : Plusieurs routes et chemins nécessitent une intervention  
 332.0 *Amortissement complémentaire de la route des Molards*  
 6203 *Barrières automatiques* : La totalité de la facture sera payée en 2015.  
 331 *Aménagements extérieurs parking, amort.* Le parking ne sera pas amorti, il fera partie du patrimoine financier

**71. Protection et corrections des eaux**

- 318.4 *Frais d'études, honoraires ingénieurs* : PGEE (plan général d'évacuation des eaux) imposé par la Confédération : Dardagny Russin et Satigny se sont mis ensemble pour diminuer les frais d'études. Le PGEE est terminé.  
 Le fonds d'écoulement que nous disposons doit être utilisé d'ici fin 2014. Les projets d'assainissement seront dorénavant gérés par le canton (Service DGEau).

**90 Impôts**

- 330 *Perte s/ débiteur (impôt) : Pertes et provisions s/reliquat*
  - 341.0 *Nouvelle péréquation intercommunale : Estimation fournie par l'Etat*
  - 351.0 *Frais de perception. L'Etat prélève le 3% sur impôts PP et PM*
  - 400.0 *Centimes additionnels PP (personnes physiques) : Estimation fournie par le Département des finances*
  - 401.0 *Centimes additionnels PM (personnes morales). Il est rappelé que ce poste est toujours très volatile*
  - 408.0 *Fonds de péréquation : Prévision de l'Etat. Basé sur l'impôt des personnes morales, ce fonds est également un paramètre de la bonne marche de notre économie. Le 20% des impôts payés par les personnes morales va dans ce fonds qui est ensuite redistribué aux communes selon le nombre d'habitants et leur capacité financière.*
  - 409.0 *Taxe professionnelle communale : seule taxe que la commune peut percevoir. Pas de dégrèvement à Russin*
- 94 Charges et revenus des capitaux**
- 426.0 *Int. SI et div. BCG : Coficoge (coopérative de financement des communes genevoise)*
- 95 Immeuble du Patrimoine financier**
- 423.0 *Location du PF (terrain/bât) : Locations des parcelles communales*

Tout en tenant compte que l'Administration ne peut fournir des prévisions fiables et que nous souhaitons la plus grande prudence pour les finances communales, notre situation étant très particulière, M. Hutin vous fait la proposition suivante :

**Descendre le centime à 40 et réévaluer la situation chaque année pour le budget.**

Cette diminution est possible pour 2015 et certainement plusieurs années, toutefois, il faut bien savoir que nous serons peut-être obligés de le remonter d'ici quelques années.

A souligner que plus le centime additionnel est bas et moins la commune perçoit de subventions et d'aides de l'Etat.

Le budget définitif dûment corrigé parviendra aux membres de l'assemblée avec l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Hutin se tient à la disposition des membres et invite ces derniers à faire part de leurs éventuelles observations ou modifications dans les 15 jours à venir afin de nous permettre de rédiger la délibération pour la prochaine séance du conseil municipal.

M. Membrez demande pourquoi la valeur de la perception est presque identique qu'en 2014, alors que l'on baisse quand même le centime à 40 ? M. Amacker lui répond que cela est dû à l'augmentation de la valeur du centime additionnel des personnes physiques par rapport à l'an dernier, estimation fournie par l'administration fiscale.

Il rassure les membres du conseil en indiquant qu'une provision a été créée en cas de coup dur.

#### **4. Repas des Aînés**

Le repas des aînés a lieu le jeudi 20 novembre prochain (en lieu et place du 13 novembre) à la salle communale à Russin.

Le service est assuré par les conseillers municipaux et les conjoints qui sont disponibles.

Concernant l'animation, les aînés assisteront comme de coutume aux présentations de l'école de Russin.

Préparation de la salle par les conseillers : mercredi 19 novembre à 16h00.

## 5. Crèche intercommunale – décision d'intention

Ce point a été avancé au point 2 « Informations », aucune décision d'intention n'étant prise ce jour ; est reporté à un prochain conseil afin de trouver la meilleure solution.

## 6. Divers

### 6.1 Votations communales

M. Hutin revient sur les votations communales qui auront lieu le 19 avril 2015.

L'assemblée se pose la question de savoir comment vont se préparer les listes ?

Sur proposition du Maire deux listes sont prévues, à savoir une liste comportant les noms de tous les conseillers sortant et une deuxième qui proposera le nom des candidats nouveaux.

Petit rappel, à partir de la prochaine législature, en 2015, les autorités communales seront élues pour une durée de cinq ans, l'élection pour le conseil municipal se déroulera au système proportionnel (actuellement système majoritaire) et l'exécutif ne pourra plus faire partie du législatif.

Ce changement amènera le prochain CM à revoir son fonctionnement (règlement du conseil municipal, séance de préparation des conseils, indemnités, etc).

L'assemblée est d'accord avec cette proposition.

### Opérations électorales 2015

08 mars 2015	:	Votation populaire
19 avril 2015	:	Election des conseillers municipaux et 1 <sup>er</sup> tour des exécutifs communaux
10 mai 2015	:	2 <sup>ème</sup> tour de l'élection des exécutifs communaux
14 juin 2015	:	Votation populaire
18 octobre 2015	:	Election du conseil national et du conseil des Etats
29 novembre 2015	:	Votation populaire

### Nomination des président-e-s et vice président-e-s des locaux de vote jusqu'au 31 mai 2015

<u>Présidente</u>	:	Mme Marcy ROSSI
<u>Suppléant de la</u>		
<u>Présidente</u>	:	M. Daniel SANDMEIER
<u>Vice-Présidente</u>	:	Mme Sylvie DESBAILLET
<u>Suppléant de la</u>		
<u>Vice-présidente</u>	:	M. Sébastien DELESDERRIER

### Concernant les votations communales du 19 avril 2015 :

Seront sollicités :

<u>Président</u>	:	M. Patrice PLOJOUX
<u>Vice-Présidente</u>	:	Mme Noëlle VUADENS

## **6.2 Carte postale**

Un petit bonjour de Mme et M. Polier du Fryslân, Pays-Bas.

## **6.3 Honneurs aux centenaires du cantonal**

Changement de pratique pour les honneurs aux centenaires du cantonal. L'évolution de l'espérance de vie conduit à une augmentation constante du nombre de personnes fêtant chaque année leur 100<sup>ème</sup> anniversaire. Ainsi en 2014, ce sont près de deux cérémonies par semaine qui ont été célébrées par le Conseil d'Etat. Ce dernier a décidé d'adapter sa pratique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Dès cette date il manifesterà plus sobrement son respect à l'égard des centenaires par l'envoi d'un courrier personnalisé, ainsi que d'un bouquet de fleurs ou d'un coffret de trois bouteilles de vin. Il doit donc renoncer à déléguer l'un de ses cadres à chaque cérémonie. Il continuera de participer à la célébration de l'anniversaire du ou de la doyen-ne du cantonal.

## **6.4 Décoration du sapin de Noël**

29 novembre 2014 à 10h00 : Décoration du sapin de Noël

Demander à M. Yves Glatz, notre marmiton habituel, s'il souhaite cette année encore, préparer la soupe.

M. Hutin propose à l'assemblée d'inviter les nouveaux propriétaires des « Terrasses de Russin » qui emménageront d'ici la fin de l'année à notre traditionnelle soupe, cela serait une bonne occasion de faire connaissance. L'assemblée est conquise par cette idée.

## **6.6 Cases congélateur**

Mme Desbaillet demande si la commune poursuit actuellement la location des cases congélateur ?

La réponse est négative, avec les travaux du parking, les cases vides ne sont actuellement plus attribuées.

## **6.7 Autre divers**

M. Claude Membrez relève que lors des votations relatives à la traversée de la rade, les russinois ont été les plus opposés, seul 23% des russinois étaient favorables; à Collonge-Bellerive 57% de la population a accepté ce projet.

## **6.8 Concours des fenêtres et balcons fleuris**

Le 30 octobre prochain, Mme Serafini se rendra avec Mme Sylvie Desbaillet, à la cérémonie du concours intercommunal consacré aux fenêtres et balcons fleuris. Ce concours existe depuis 1970.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h45